

STÉVIA DES TERRES D'ORIGINE (KA'A HEË)



AUTORISÉE COMME COMPLÉMENT ALIMENTAIRE DEPUIS JUILLET 2017

Dans sa gamme de compléments alimentaires à base de plantes issues des Terres d'Origine, GUAYAPI est fier de proposer de la Stévia (Stévia rebaudiana Bertoni).

Élue Arche du goût
par le mouvement
Slow Food



■ Issue du commerce équitable avec les populations autochtones de sa terre d'origine au Paraguay.

■ GUAYAPI respecte ainsi le Protocole de Nagoya de la Convention sur la Diversité Biologique sur le partage des avantages liés à la biodiversité.

■ Au pouvoir naturellement sucrant : elle sucre 15 fois plus que le sucre traditionnel



■ Conseillée en cas de régime alimentaire et pour les personnes ne pouvant consommer de sucre.

■ A la saveur proche de celle de la réglisse.

■ Parties utilisées : feuilles de la plante.



LE GESTE
GOURMAND & SAIN

Saupoudrer la stévia dans une boisson chaude (thé, maté, infusion) ou sur une compote, une mousse au chocolat, une clafoutis. A utiliser sans modération.
Peut être filtrée si elle est mélangée à un liquide.



La stévia est une plante médicinale originaire des contreforts de la forêt atlantique au Paraguay.

Les Indiens Guarani ont découvert ses vertus antibactériennes, désinfectantes et antidiabétiques il y a des siècles, puis les paraguayens l'ont mise en culture. Dans les années 1950, le Japon initia des cultures de la plante en Chine afin d'offrir des alternatives au sucre et plus tard, à l'aspartame. La Chine et la Malaisie représentent ainsi, aujourd'hui 90 % de la production mondiale de la Stévia (estimée à 90 000 tonnes annuelles).

L'aspartame fut découverte dans les années 1970 par un laboratoire nord-américain, Searle, qui fut ensuite dirigé un temps par Donald Rumsfeld, un proche de la famille Bush qui revendra cette entreprise à Monsanto en 1985. Or, l'aspartame est aujourd'hui considérée comme cancérigène.

En effet, GUAYAPI est la première entreprise française à avoir déposé la plante Stévia dans la catégorie des compléments alimentaires et non pas des Novel Food (nouveaux aliments) catégorie juridique créée pour les produits chimiques, synthétiques en transgéniques en Europe.

Pourtant GUAYAPI et sa fondatrice Claudie Ravel furent attaquées en procès pour «tromperie au consommateur» par les instances de régulation du marché français pour avoir vendu la Stévia en tant que complément alimentaire, et comme «denrée alimentaire à pouvoir sucrant».

Après 10 ans de procès et une relaxe, la stévia est depuis l'été 2017 autorisée en tant que complément alimentaire, donnant raison au combat de GUAYAPI et de Claudie Ravel, «la femme qui sauve les plantes» qui, malgré les obstacles rencontrés sur sa route, défendit la stévia.

BOÎTE DE 50 G DE POUDRE

DISPONIBLE EN MAGASINS BIO, INDÉPENDANTS ET AU SHOWROOM GUAYAPI : 73 RUE DE CHARENTON 75012 PARIS